

LES 9 DENIERS !

Depuis plusieurs années, les unités de service général connaissent un sur emploi. Ce dernier s'est accentué depuis le début de l'année suite aux attentats parisiens avec une dégradation continue de la qualité des missions. Cette tension, relevée depuis déjà longtemps par les commandants de compagnie dans le rapport moral (est-il lu ?) s'est retrouvée dans les nombreux mouvements de personnel ayant affecté les compagnies.



Pour répondre à cette problématique, les autorités ont proposé une augmentation de l'IJAT pour le corps d'encadrement et d'application comme pour le corps de commandement. On a ainsi abouti à une hausse de 9 euros pour tous, étalée sur 3 ans, portant l'IJAT à 39 euros. Cette mesure a été ratifiée par toutes les organisations syndicales, hormis celles affiliées à la CFE-CGC, dont **SYNERGIE-OFFICIERS**, syndicat libre, apolitique et indépendant.

Si cette augmentation triennale peut répondre pour partie à la problématique, elle ne peut être donnée pour solde de tout compte, surtout avec les instructions données aux commandants de compagnie afin que tout rentre dans l'ordre dans chaque unité.

Elle ne répond pas en premier lieu à la demande de **SYNERGIE-OFFICIERS**, seule organisation à demander l'IJAT différenciée pour les Officiers. Nous demandons toujours que cette IJAT soit portée à 50 euros. En supposant que toutes les USG soient à 4 officiers, ce qui est loin d'être le cas, cette mesure coûterait moins de 700 000€ en année pleine. Aucune organisation autonome d'Officiers, comme l'est **SYNERGIE-OFFICIERS**, ne peut accepter la mesure proposée.

Cette IJAT différenciée est le corollaire d'un statut spécifique pour les officiers : à statut différent, rémunération différente.

Ces 9 deniers ne sont pas à la hauteur de l'engagement quotidien des Officiers des USG

Dans le même temps, aucune feuille de route concrète n'a été dessinée concernant l'emploi des EGM, lesquels vont bénéficier à plein de cette revalorisation, notamment au travers de leurs déplacements outre-mer. Quel est leur taux d'emploi ? A qui rendent-ils compte de cet emploi ? Le rééquilibrage est nécessaire, les compagnies ne doivent plus continuer à être la variable d'ajustement des escadrons.

De même, nous n'avons pas de réponse sur les conditions d'hébergement des Officiers : le retour au logement à l'hôtel doit être systématique, la DCCRS n'ayant pas les moyens de maintenir les prestations hôtelières dans les cantonnements comme elle s'y était engagée. Il y va de la santé des Officiers qui ont besoin d'une réelle coupure dans leur emploi quotidien : aucun commissaire n'est obligé de coucher dans un commissariat ou une DZ pour être près de ses effectifs !



Enfin, en marge du travail sur la révision de la Nomenclature commandé par la DRCPN, la DCCRS doit se saisir de l'occasion pour entreprendre une réflexion globale des Officiers en compagnie, et de leur emploi en corollaire de celui des gradés et notamment des majors. La doctrine d'emploi doit être revue et une latitude, reconnue dans les textes, doit permettre aux commandants de compagnie d'adapter le service de leurs officiers. Les commandants de compagnie, USG mais aussi autoroutières, montagne etc ne doivent pas être seulement coupables, mais d'abord et surtout considérés comme des responsables à part entière.

SYNERGIE-OFFICIERS ne se satisfera donc pas des 9 deniers et attend une réelle prise en compte de l'engagement quotidien de tous les Officiers de CRS tant dans la rémunération, que dans le positionnement ou la considération réelle d'un professionnalisme et d'une technicité unanimement reconnus.

Le Bureau National